

# **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AUX NOMS DE BOLLAERT**

## **ARTICLE 1 – OBJET ET ACCEPTATION DES CGV**

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les modalités relatives à l'achat de Plaques nominatives (ci-après la « Plaque » ou les « Plaques ») placées au sein du Stade Bollaert-Delelis (ci-après le « Stade ») par les supporters du RC LENS.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des ventes conclues par le RC LENS auprès des acheteurs (« Les Clients » ou « Le Client »), des Plaques. Ainsi, le Client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de la commande, des CGV énoncées aux présentes et déclare expressément les accepter et les respecter sans réserve.

## **ARTICLE 2 – PÉRIODE D'ACHAT**

Les Plaques sont disponibles à l'achat uniquement via la billetterie en ligne officielle du Club, à compter du 21 mars 2023 et ce, jusqu'au 18 juin 2023 (ci-après « Période d'Achat »).

Le RC LENS se réserve le droit de réduire ou prolonger cette Période d'Achat à sa seule discrétion.

## **ARTICLE 3 – PRESENTATION DES PLAQUES**

Les visuels présents lors de l'achat ne sont donnés qu'à titre indicatif, le RC LENS se réservant le choix de la mise en forme définitive des Plaques.

Les dimensions d'une Plaque seront 22cm de longueur pour 8cm de largeur et seront produites dans un matériel stratifié compacte.

### **3.1 – Inscription sur la Plaque**

3.1.1. La Plaque sera constituée :

- Du Nom et du Prénom du Client (*22 caractères maximum*) ;
- Du code d'identification de la Plaque (*composée de la première lettre de la Tribune choisie et de son numéro déterminé en fonction de l'ordre chronologique d'achat au sein de la Tribune*) ;
- D'un message représentant un souvenir marquant liant le Client au RC LENS (*62 caractères maximum*).
- De la date du souvenir (*format JJ/MM/AAAA*)

La commande de la Plaque ne sera définitivement validée qu'après approbation discrétionnaire du contenu personnalisable de la Plaque par le RC LENS, qui pourra exiger toute modification du contenu, et à défaut de coopération du Client, annuler la commande. Sont proscrits les contenus interdits par la loi ou contraires aux bonnes mœurs et notamment, sans que cette liste ne soit limitative, (i) les contenus à caractère fasciste, xénophobe, sexuel, raciste, sectaire, insultant, humiliant, diffamatoire, injurieux, (ii) ceux portant atteinte à la vie privée d'une personne, à l'honneur ou à la considération de toute personne physique ou morale, à un droit de propriété intellectuelle et/ou à l'image du RC LENS. Sont également susceptibles d'être refusés ceux utilisant le nom d'une personnalité du club ou d'un club adverse.

De même, les inscriptions sur la Plaque ne doivent pas constituer une publicité directe ou indirecte. Est notamment interdite la présentation verbale ou visuelle de marchandises, de services, du nom, d'un Site internet, de la marque ou des activités d'un producteur de marchandises ou d'un prestataire de services.

3.1.2. Le Client garantit être titulaire (ou dans le cas d'un achat pour autrui disposer valablement) des droits sur le contenu des inscriptions sur la plaque (notamment sur les nom et prénom) et ainsi à être dûment habilité à céder

les droits y afférent au RC LENS pour inscription initiale sur la Plaque et pour reproduction sur tous supports d'exploitation présents ou futurs, pendant toute la durée d'exploitation de la Plaque. Le Client consent par ailleurs expressément à ce que son nom soit associé à toutes les marques détenues par le RC LENS et/ou ses partenaires.

3.1.3. Une fois le paiement validé, la Plaque ne sera pas modifiable.

### **3.2 – Emplacement de la Plaque**

Le Client choisira l'une des quatre tribunes du Stade Bollaert-Delelis (Tribune Lepagnot, Tribune Trannin, Tribune Marek-Xercès, Tribune Delacourt) au sein de laquelle il souhaite que sa Plaque soit exposée.

L'emplacement de la Plaque au sein de chaque tribune se fera ensuite selon l'ordre chronologique d'achat des Clients au sein de la tribune correspondante.

Le Club se réserve la possibilité, à tout moment et de manière exceptionnelle, de modifier l'emplacement d'une ou des Plaques notamment lorsque cette modification est nécessaire pour des impératifs d'organisation et de sécurité, ou en fonction des modifications de structure, ou de travaux que pourraient connaître le Stade Bollaert-Delelis ou tout autre fait altérant l'exposition des Plaques au sein d'une tribune ou de la survenance d'un cas de force majeure. Le Client accepte d'ores et déjà que son emplacement puisse être modifié pour l'une des raisons ci-dessus. Le RC LENS restant seule décisionnaire de la zone de remplacement.

### **3.3 – Visibilité et Entretien**

La responsabilité du RC LENS ne pourra être engagée en cas de dégradation et/ou de disparition. Toutefois, le RC LENS s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour en garantir la présence et l'entretien pendant la période d'exposition.

Le Client a connaissance du fait que la visibilité de sa Plaque peut être réservée dans le cadre de l'organisation d'évènements, qui exigeraient des mesures de masquage dans le cadre de la mise à disposition du Stade.

## **ARTICLE 4 – DUREE D'EXPOSITION - RENOUVELLEMENT – DEMANDE DE RETRAIT**

4.1 Les Plaques seront exposées au sein du Stade compter du début de la saison 2023/2024.

4.2 Concernant la Formule n°1, au terme de la durée d'exposition, le RC LENS décidera librement de la possibilité de renouvellement.

Dans le cas d'un renouvellement, au minimum un (1) mois avant le terme de la durée d'exposition de la Plaque du Client (soit avant le 1<sup>er</sup> juin 2033), le RC LENS transmettra une communication par mail au Client comprenant les modalités de renouvellement de la durée d'exposition de la Plaque. Le Client aura le choix entre :

- Renouveler son exposition pour une durée identique et selon des modalités tarifaires que le Club lui transmettra au sein de cette communication,
- Renouveler son exposition selon la formule n° 2 ci-dessous,
- Ne pas renouveler son exposition. Le RC LENS transmettra alors la Plaque du Client à l'adresse mentionnée lors de l'achat de la Plaque ou lors de sa réponse à la communication de demande de renouvellement.

A toutes fins utiles, il est précisé que la durée maximale d'exposition des Plaques ne pourra être supérieure à la durée d'exploitation du Stade par le RC LENS.

4.3 Par ailleurs, tout Client a la possibilité de demander le retrait de sa Plaque à tout moment par l'envoi d'un mail à l'adresse [billetterie@rclens.fr](mailto:billetterie@rclens.fr) ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : EmotionFoot – Service Billetterie RC LENS – CS 30 275 – 62305 Lens Cedex. Le retrait de la Plaque sera alors procédé sous un délai maximum de trois (3) mois.

4.4 Tout comportement en relation avec les activités du RC LENS, susceptible de nuire à autrui, de porter atteinte à l'image du RC LENS, ou à l'honneur de leurs dirigeants ou personnels, de causer des blessures corporelles, des dégradations aux biens et/ou tout comportement agressif, violent, provocant, insultant, injurieux, incivil, indécent ou contraire à la morale et aux bonnes mœurs entraînera, si bon semble au RC LENS et selon la gravité des manquements, la possibilité de retirer toute Plaque d'un Client ou de refuser la délivrance et l'exposition d'une Plaque.

4.5 En cas de retrait à la demande du Client ou selon les termes de l'article 5.4, aucun remboursement ne sera procédé au Client.

## **ARTICLE 5 – PRIX**

5.1. Différents tarifs peuvent être proposés au public. Le Club détermine seul la grille tarifaire et se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Ces tarifs sont disponibles sur le site internet de la Billetterie officielle du RC LENS.

Les prix sont exprimés en Euros. Les prix indiqués lors de la commande sont les prix définitifs, exprimés toutes taxes comprises selon le taux en vigueur lors de la commande.

5.2. Chaque commande sera limitée à six (6) Plaques maximum.

5.3. Deux formules sont proposées :

- *Formule n° 1*

L'achat d'une Plaque selon cette formule garantit au Client l'exposition pour une durée de dix (10) saisons sportives de sa Plaque au sein de la tribune choisie.

- *Formule n° 2*

L'achat d'une Plaque selon cette formule garantit au Client l'exposition de sa Plaque au sein de la tribune choisie pour la durée d'exploitation du Stade Bollaert-Delelis par le RC LENS.

## **ARTICLE 6 – PAIEMENT**

6.1. Le paiement s'effectuera uniquement par carte bancaire (carte bleue, Visa et Eurocard MasterCard) sur le Site Internet de la Billetterie officielle du RC LENS.

6.2. En ce qui concerne l'achat d'une ou plusieurs Plaque(s), le prix stipulé sur le bon de Commande est ferme et définitif et payable soit en une seule fois soit en un paiement échelonné par prélèvement automatique en quatre (4) fois.

En cas de paiement échelonné, des frais de gestion administrative de 4€ TTC (Quatre Euros Toutes Taxes Comprises) seront demandés lors de la première échéance.

En cas de paiement échelonné, le paiement sera validé et débité comme suit :

Pour les Clients validant leur achat entre le 21 mars 2023 et le 30 avril 2023 :

- Première échéance : le 5 mai 2023 ;
- Deuxième échéance : le 5 juin 2023 ;
- Troisième échéance : le 5 juillet 2023 ;
- Quatrième échéance : le 5 août 2023 ;

Pour les Clients validant leur achat à partir du 1<sup>er</sup> mai 2023 :

- Première échéance : le 5 juin 2023 ;
- Deuxième échéance : le 5 juillet 2023 ;
- Troisième échéance : le 5 août 2023 ;
- Quatrième échéance : le 5 septembre 2023 ;

6.3. Le paiement par carte bancaire permet de valider l'achat immédiatement, de manière ferme. Pour tout paiement par carte bancaire, la carte est débitée dès la validation finale.

Les systèmes d'enregistrement automatique sont considérés comme valant preuve de la nature, du contenu et de la date de la Commande. Le RC LENS se réserve le droit de refuser toute commande d'un Client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

6.4. Le RC LENS utilise un système de paiement conforme à la norme "3D Secure", visant à sécuriser davantage les paiements en ligne.

Après validation de vos coordonnées bancaires (N° de carte de crédit, date d'échéance et cryptogramme visuel) sur la page de paiement, vous serez redirigé vers un formulaire de votre banque personnelle, vous demandant de saisir un code secret connu de vous seul. Ce code vous a été transmis par votre banque. Le format de ce code varie suivant les banques : date de naissance, code numérique, code alphanumérique, etc. Certaines banques transmettent ce code via un SMS qui vous est envoyé au moment du paiement. Si vous ne connaissez pas votre code, prenez contact avec votre banque pour l'obtenir.

Le paiement ne sera accepté qu'après validation de ce code par votre banque.

6.5. En cas d'impayé, le RC LENS se réserve le droit, selon la gravité des manquements, de retirer le ou les Plaques commandées. Le ou les Plaques seront exposée(s) de nouveau contre paiement au RC LENS du solde des sommes dues.

#### **ARTICLE 7 – ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION**

Ce produit, dans la mesure où il s'agit d'un article personnalisé, ne peut faire l'objet d'aucun échange et d'aucun remboursement.

#### **ARTICLE 8 – QUESTIONS / RECLAMATIONS**

Pour toute question ou réclamation dédiée au suivi de l'achat ou de l'exposition de la Plaque, le RC LENS est joignable par courriel à l'adresse : [billetterie@rclens.fr](mailto:billetterie@rclens.fr) et par téléphone au numéro suivant : 03.21.132.001.

#### **ARTICLE 9 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Les données nominatives du Client relatifs à leurs noms, prénoms, dates de naissance et adresses, font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel à des fins de gestion de la Billetterie par les services du Club (gestion éventuelle des impayé, ...).

Par ailleurs, sous réserve d'avoir expressément donné son consentement au moment de la collecte des données susvisées, le Client est susceptible de recevoir des offres, informations ou newsletters en provenance du Club et/ou de ses partenaires.

Enfin, le Club met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, pris en application des dispositions des articles L. 332-1, R. 332-14 et R. 332-20 du Code du sport, et relatif aux manquements aux présentes CGV ou au Règlement Intérieur. Il est rappelé qu'en vertu des dispositions précitées, « *aux fins de contribuer à la sécurité des manifestations sportives, les organisateurs de ces manifestations peuvent refuser ou annuler la délivrance de titres d'accès à ces manifestations ou en refuser l'accès aux personnes qui ont contrevenu ou contreviennent aux dispositions des conditions générales de vente ou du règlement intérieur relatives à la sécurité de ces manifestations. A cet effet, les organisateurs peuvent établir un traitement automatisé de données à caractère personnel relatives aux manquements énoncés à l'avant-dernier alinéa du présent article, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis motivé et publié de la Commission nationale de l'informatique et des libertés* ».

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » en vigueur et à la réglementation Européenne concernant la protection des données à caractère personnel, le Client dispose des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la portabilité, droit d'opposition pour motif légitime, droit à la limitation du traitement, droit de retirer son consentement le cas échéant, droit de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles en cas de décès. Ces demandes s'exercent par courrier par courrier postal à l'attention du DPO du RC LENS, 33 rue Arthur Lamendin - 62210 AVION, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

#### **ARTICLE 10 – INTUITU PERSONAE**

Le Client reconnaît que le RC LENS lui a consenti la création et l'exposition d'une Plaque nominative en raison de sa qualité et de ses déclarations. En conséquence, le Client garantit l'exactitude des renseignements demandés et

s'engage à informer spontanément le RC LENS de tout changement pouvant s'y produire pendant la durée d'exposition de la Plaque.

Le Détenteur s'engage notamment à maintenir une adresse de courriels valide pendant la durée d'exposition de la Plaque.

#### **ARTICLE 11 – LITIGES ET DROIT APPLICABLE**

Les présentes CGV sont soumises au Droit Français.

Tout litige relatif à l'achat ou l'exposition d'une Plaque devra être porté à la connaissance du RC LENS par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : EmotionFoot – Service Billetterie RC LENS – CS 30 275 – 62305 Lens Cedex ou par courriel à l'adresse suivante : [billetterie@rclens.fr](mailto:billetterie@rclens.fr)  
Ce courrier/courriel devra préciser le numéro de la Plaque ainsi que les motifs précis à l'appui de la réclamation.

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'application des présentes conditions, les parties devront, en premier lieu, et dans toute la mesure du possible, essayer de régler leur litige au moyen de négociations amiables. Toutes contestations auxquelles peuvent donner lieu les présentes conditions générales de vente devront être portées même en cas de pluralité des défenseurs ou d'appel de garantie devant le tribunal compétent du siège social du RC LENS.

**Fait à Lens le 21 mars 2023.**